

- mardi 22 septembre 2015
- 882 mots

usinenouvelle.com-info-web—Risques & Santé—Santé publique

Des perturbateurs endocriniens dans deux salades sur trois

Nos salades sont riches en résidus de pesticides, particulièrement ceux de type perturbateur endocrinien, révèle une enquête menée par l'association Générations futures. Pire, plusieurs de ces substances sont interdites d'usage sur ces légumes.

Après avoir analysé l'imprégnation des femmes en âge de procréer aux perturbateurs endocriniens, Générations futures revient à la contamination de nos aliments. Après les fraises en juillet 2013, l'association, dans son enquête Exppert 5 présentée ce mardi 22 septembre, s'attaque aux salades, 4e légume le plus consommé en France.

Ses résultats n'ont rien de réjouissant : parmi les 31 produits achetés dans des supermarchés de l'Oise et de la Somme, issus de l'agriculture conventionnelle, 77,41% présentent au moins deux résidus de pesticides, et seuls 19,35% en sont dépourvus. La moyenne est de 0,549 milligramme par kilo d'échantillon, l'un d'entre eux en possédant même 4,467 mg/kg.

Parmi ces pesticides, l'association dénombre plusieurs perturbateurs endocriniens : plus de deux tiers des échantillons (67,74%) sont imprégnés d'au moins l'une de ces substances. Et parmi les 10 produits les plus souvent retrouvés, 7 sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.

Cinq pesticides interdits

Générations futures observe même la présence, dans 5 échantillons (16,13%), de plusieurs pesticides interdits, dont le DDT banni en France depuis 1971. Quatre autres molécules, à savoir le cyproconazole, l'imidaclopride, le mandipropamid et l'oxadiazon, ne sont pas autorisés pour la culture des salades.

Comment expliquer cette présence, certes à l'état de traces non quantifiables : utilisation frauduleuse ? Imprégnation des sols par des pesticides utilisés dans le passé mais désormais interdits, ou du fait de la rotation des cultures ? « Nous n'en savons rien : pour le DDT, il s'agit peut-être d'une utilisation passée », explique le porte-parole de Génération futures, François Veillerette, contacté par le JDLE.

« Quant aux 4 autres molécules, utilisées sur d'autres cultures, la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires de la Direction générale de l'alimentation [DGAL, saisie par l'association, pour l'instant sans réponse] doit aller voir, il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une utilisation frauduleuse. En l'état, il est difficile de prouver quoi que ce soit », ajoute-t-il.

Des LMR douteuses

Quelle différence entre la limite maximale de résidus (LMR) et la dose journalière admissible (DJA) ? Exprimée en milligramme par kilo de produit, la première constitue le niveau maximal de résidus d'un pesticide autorisé dans un produit donné. Quant à la seconde, exprimée en mg/kg de poids corporel, elle représente la quantité d'une substance qu'un individu moyen peut ingérer sans risque pour la santé. L'une a donc trait au produit, l'autre à l'exposition de la population.

Seul bon point, aucune des substances retrouvées ne dépasse la limite maximale de résidus (LMR). Mais outre le fait que ces LMR sont très souvent sujettes à caution, notamment lorsqu'il s'agit de perturbateurs endocriniens agissant à faible dose et parfois en « effet cocktail », elles sont souvent bien plus élevées pour les salades que pour d'autres fruits et légumes.

Exemple, le fongicide boscalid possède une LMR de 30 mg/kg pour la salade, mais « de 5 mg/kg pour le poireau, de 2 mg/kg pour la carotte, de 0.5 mg/kg pour le seigle et même de 0.05 mg/kg pour l'asperge ! Dans ces conditions, il n'est pas très étonnant de voir assez rarement des dépassements de LMR sur des salades (de l'ordre de 1% à 2% des cas), et même pas du tout dans notre enquête », note l'association.

Pour Générations futures, il s'agit de procéder au « retrait programmé » des pesticides perturbateurs endocriniens. Un « programme » qui peine à progresser au niveau européen : si le règlement n°1107/2009 prévoit le retrait de ces substances, la Commission a déjà près de deux ans de retard dans la publication de leurs critères de définition, initialement attendus pour mi-décembre 2013. Le tout sur fond de fortes pressions industrielles et de négociations du traité de libre-échange transatlantique (Tafta) avec les Etats-Unis.

Contre-attaque d'un collectif agricole

Comme pour l'étude publiée en juin par Greenpeace sur les pommes, le collectif « Sauvons les fruits et légumes de France », qui fédère des producteurs souhaitant sortir de l'« impasse réglementaire », condamne « cette pseudo-enquête ». Derrière une « vaste manipulation » visant « à jouer sur les peurs », il ne voit qu'« une nouvelle tentative de déstabilisation des producteurs de fruits et légumes français ».

Parmi ses divers griefs, le fait que Générations futures aurait omis d'analyser le cuivre, présent dans la bouillie bordelaise utilisée comme fongicide bio. S'accumulant dans le sol, le cuivre « conduit à une dégradation de la biodiversité microbienne du sol et donc de sa fertilité », estime l'association.

Interrogé à ce sujet, François Veillerette reconnaît que « le cuivre n'est pas anodin pour l'environnement, mais [qu'] il est préférable d'en ingérer un peu », le produit étant bien moins nocif que le mélange de pesticides retrouvés dans l'étude Exppert 5.